

Conseil de la Faculté de Droit
et Science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 13 juin 2022 «Conseil hybride»

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 12 présents, 10 représentés

20 membres de droit et invités : 06 présents

Présents : Mme Estellia Araez, Mme Elisa Baron, Mme Véronique Bertile, M. Malo Carrere, M. Pascal Combeau, M. Ludovic Garrido, Mme Adèle Guzel, M. Nader Hakim, Mme Valérie Malabat, Mme Virginie Peltier, M. Romain Roussel, M. Sébastien Tournaux.

Etaient représentés : Mme Heiva Barlier, Monsieur Luc Derepas, M. Nicolas Monceau, Mme Isabelle Planquart, M. Yann Raison du Cleuziou, M. Jean-Christophe Saint-Pau, Mme Laure Sautonie-Laguionie, M. Stéphane Schott, M. Baptiste Tranchant, Matthieu Vincens de Tapol.

Membres de droit et invités présents : Mme Cécile Arnaudin, Mme Evelyne Bonis, M. Régis Frenzel, M. Fabrice Hourquebie, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier.

Etaient excusés : Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Isabelle Monteils, M. Xavier Prévost, Mme Nathalie Roret.

L'ordre du jour :

Madame Bertile, Vice-doyenne à la faculté ouvre la séance du conseil à 14h06 en rappelant l'élection de Monsieur Saint-Pau à la direction du collège DSPEG depuis le 7 juin 2022.

1. Approbation du procès-verbal

Madame la Vice-doyenne soumet à validation des membres du conseil, le procès-verbal de la séance du conseil de faculté du 02 mai 2022.

Le procès-verbal du conseil de la faculté du 02 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Droits d'inscriptions DU

Madame la Vice-doyenne souligne que ce point à l'ordre du jour prévoit le vote de la modification des droits d'inscription des diplômes d'université. La modification porte notamment sur les frais d'inscription pour l'année 2022-2023 du DU Psycho criminologie. Les droits spécifiques passent en formation initiale de 650 à 680 € et en formation continue de 1800 à 1950 €. Le tableau tient compte de toutes les nouvelles formations notamment le DU droit et gestion de la forêt dont les droits spécifiques s'élèvent, en formation continue avec un financement à 1500 € et à 1000 € sans financement. Le tableau tient aussi compte d'un DU en cours avec le rectorat intitulé Droit et grands enjeux du monde contemporain.

Madame Malabat relève une disparité des montants des frais d'inscriptions des DU. Les augmentations doivent-elles se justifier par des charges supplémentaires ?

Madame Polder répond que les directeurs de DU fixent les droits d'inscription et précise que le volume horaire du DU Psycho criminologie a été augmenté.

Monsieur Hakim souligne que le coût de la formation détermine le montant des frais d'inscription. Les responsables veillent à garantir l'autofinancement de leur diplôme

Le tableau des droits d'inscriptions des DU est voté à l'unanimité.

3. Conventions

a) Convention pour le M2 Droit notarial (2022-2027)

Madame Arnaudin souligne le renouvellement de la convention avec la participation financière du conseil régional à hauteur de 7000 € de subvention allouée chaque année au Master 2 Droit notarial permettant aux étudiants de financer un voyage au conseil supérieur du notariat et l'élaboration d'une plaquette sur une thématique déterminée chaque année.

La convention est reconduite pour la période d'accréditation 2022-2027.

Le renouvellement de la convention est voté à l'unanimité.

b) Renouvellement de la convention pour la LP Notariat de Bordeaux (2022-2027)

Madame Arnaudin souligne également une participation financière de 31.500 € dans le cadre de la licence professionnelle métier du notariat à Bordeaux. Le renouvellement de cette convention lie la faculté de droit au conseil régional de notaires, qui subventionne le diplôme, et à l'institut national de formation notariale.

Le renouvellement de la convention pour la licence professionnelle du métier du notariat est adopté à l'unanimité.

c) Convention UP avec le Barreau de Bordeaux 2022-2027

Monsieur Garrido explique qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention de partenariat entre l'université de Bordeaux et le barreau de Bordeaux permettant le fonctionnement de l'unité de professionnalisation et la participation des avocats à l'enseignement.

Monsieur Tournaux demande s'il faut envisager de créer des conventions en fonction de la spécificité des mentions notamment entre le Barreau et l'Institut de droit social. Cette convention couvre-t-elle toutes les mentions comportant une unité de professionnalisation ? Une augmentation des étudiants accueillis en stage et des heures de formation supplémentaires serait envisagée.

Monsieur Garrido précise que les termes de la convention sont larges pour englober l'ensemble des unités de professionnalisation de la licence et du master. Il ajoute que le barreau s'engage à offrir au moins 20 stages. La convention ne prévoit pas d'enseignement. Ce sont des professionnels qui participent à la formation au sein de la composante.

Monsieur Tournaux s'interroge sur la répartition de l'intervention en TD de ces professionnels dans de chacune des disciplines.

Maître Araez répond que cette particularité n'a pas été évoquée en conseil de l'ordre des avocats. Cependant, les termes de la convention ont été voulus suffisamment larges afin de régler la plupart des problématiques. La création d'une convention spécifique est une prérogative du conseil de l'ordre.

Monsieur Garrido rappelle que dans le cadre de cette convention chaque responsable de diplôme est invité à faire part à la Bâtonnière de ses besoins pour l'intervention des avocats au sein de la composante en fonction de leur spécialité.

Monsieur Hakim souligne que l'objectif de cette convention-cadre est de donner plus de souplesse et permettre à tous de s'inscrire de façon satisfaisante avec leur particularité. Les conventions spécifiques ne visent pas cet objectif et sacrifient les mentions les moins proactives.

Monsieur Combeau craint l'explosion des conventions et sous-conventions. Dans le cadre de cette convention, l'intervention des professionnels rassemblant les thématiques de la déontologie est assurée aussi bien en cours qu'en TD.

Madama Araez précise qu'il existe des cabinets spécialisés dans un domaine et des cabinets qui traitent plusieurs types de contentieux. Les conventions spécifiques risquent de limiter les offres de stage aux étudiants voulant intégrer un cabinet consacré au domaine de droit du travail notamment, quand bien même d'autres cabinets couvrant plusieurs domaines peuvent aussi leur en proposer.

Le renouvellement de la convention d'unité de professionnalisation avec le Barreau de Bordeaux reçoit un avis favorable à l'unanimité.

d) *Modification du dossier DU Droit, société et religion pour la rentrée 22-23.*

Madame la Vice-doyenne souligne que ce DU fait partie d'un réseau de DU comparables qui existent un peu partout en France. Les diplômes de ce réseau sont subventionnés par le ministère de l'Intérieur et coordonnés par le Bureau Central des Cultes.

Le diplôme, agréé par le Ministère de l'Intérieur comme formation civique obligatoire pour les aumôniers rémunérés au sens de l'arrêté du 5 mai 2017, vise à favoriser les relations entre les membres de la société civile et les représentants de l'Etat autour de la question de la religion. Le renouvellement de cet agrément est actuellement en cours, quelques changements sont prévus, dus à une modification du volume horaire minimal afin de correspondre aux exigences de l'agrément.

La modification de volume horaire pour la rentrée 2022- 2023 reçoit un avis favorable à l'unanimité.

4. Modification des maquettes

a) *Certificat de droit français (CDF)*

Monsieur Hourquebie souligne les raisons qui ont conduit à proposer une offre de formation renforcée en 2017 aux étudiants en mobilité : le Certificat de droit français. Il soumet la modification du CDF spécifiant que les aménagements ont été effectués en collaboration avec le service des relations internationales. L'offre est destinée aux étudiants en mobilité des universités anglaises proposant des parcours de droit français-droit anglais notamment Birmingham, Warwick et Kent. Soulignant la superposition des formations CDF et le contrat pédagogique obligatoire, il explique que cette année 2021-2022, 5 parmi 6 étudiants inscrits au DU CDF ont abandonné la formation. Les modifications visent à rendre la maquette du certificat plus attractive et vise à répondre aux souhaits exprimés par les homologues de Birmingham.

Ainsi il est prévu :

- Le choix d'une seule matière fondamentale à TD entre le droit civil et le droit constitutionnel de L1 au lieu de deux matières obligatoires à TD auparavant.
- Trois matières obligatoires sur les deux semestres :
 - ° un TD de méthodologie, assuré par les chargés de TD en sous service,
 - ° un cours de français langue étrangère
 - ° et un cours sur les grands enjeux du monde contemporain.
- Pour les unités optionnelles proposées
 - ° Deux matières au choix correspondant à 4 ECTS dans le bloc des matières de L2
 - ° Une matière au choix correspondant à 6 ECTS parmi des matières de L3

L'unité optionnelle est en cohérence avec les attentes des parcours. Le choix est donc fléché.

La faculté ne perçoit pas de frais d'inscription au titre de cette formation, les TD sont assurés par les chargés de TD en sous service.

- Les modalités des examens sont les suivantes :
 - ° un oral pour la matière à TD,
 - ° toutes les unités se compensent entre elles,
 - ° un niveau B2.

Monsieur Hourquebie souligne que la flexibilité vise l'attractivité du CDF à destination des étudiants des universités anglophones et de tous les étudiants en mobilité à Bordeaux.

La maquette du certificat de droit français reçoit un avis favorable à l'unanimité.

b) ENM e-learning

Madame Bonis présente la modification de maquette de la prépa e-learning pour les préparations complémentaires du concours ENM. Elle rappelle que depuis la rentrée 2021, l'IEJ a ouvert une nouvelle préparation entièrement à distance à destination des professionnels souhaitant passer les 2ème et 3ème concours complémentaires de l'ENM. Cette année, 30 apprenants étaient inscrits : des candidats en activité avec divers profils. Les ajustements proposés dans la maquette sont le constat du bilan de cette première année de fonctionnement. Elle souligne l'implication de Madame de Jacobet de Nombel. Aussi, temporairement l'IEJ s'est appuyé sur Madame Giry et Madame Boulogne ayant pris en charge la gestion de cette préparation, en sus de leur service habituel. Elle attire l'attention sur le type de public qui à distance requiert un traitement individualisé. Effectivement, il faut composer avec un public avec des connaissances très hétéroclites et dont la temporalité de travail diffère (en exercice professionnel ou en congé formation).

D'abord, elle demande la prise en charge d'un personnel de catégorie C. En effet, le diplôme est excédentaire de 16 000 €. Ce delta permettra la prise en charge de 2 183 € correspondant à la dépense pour ce personnel. Elle informe qu'à ce jour, elle a déjà reçu 35 demandes sans aucune campagne de communication.

Ensuite, elle demande l'augmentation des volumes horaires affectés au tutorat, aux classes virtuelles, aux conférences d'actualisation ou à la mise à jour des capsules créées trois ans auparavant. Il s'agit de 8 heures consacrées par personne au tutorat : zooms et entretien téléphoniques.

Monsieur Hakim souligne une sous-évaluation du temps accordé au suivi en distanciel, dans tous les diplômes.

Les modifications de la préparation e-learning concours complémentaires de l'ENM sont votées à l'unanimité.

c) Maquettes de M2

Monsieur Hakim présente les modifications de la maquette en apprentissage formation initiale :

1) Parcours Droit des affaires et fiscalité - DJCE :

- Une formule de calcul est corrigée ;
 - 2h/apprenti de l'UE 2.4.2 et l'UE 2.4.3. passent à 3h/apprenti
- Ce qui modifie le volume total sur l'année qui est porté à 607 heures.

2) Parcours Fiscalité des affaires et du patrimoine : il s'agit d'une correction de la maquette.

- 2 h/cours par apprenti UE 1.3.2 Suivi pédagogique et non pas 50h
- UE 1.3.4 Travail personnel : porter le nombre d'heures à 70h
- 3h/cours par apprenti UE 2.4.2 Suivi pédagogique et non pas 75
- 3h/cour par apprenti UE 2.4.3 Visites et non pas 75 ;
- 70 heures pour travail personnel UE 2.4.5

Ce qui modifie le total sur l'année à 613 heures.

Les modalités d'examens de l'UE obligatoire Fiscalité des entreprises et du patrimoine sont une épreuve unique de 5 heures commune aux deux parcours. La modification prévoit

- 1 écrit de 5h pour l'UE 1.2.1 Fiscalité des sociétés et des groupes, avec 8 ECTS ;
- 1 écrit de 5h commun pour l'UE 1.2.2 Fiscalité personnelle et patrimoniale et l'UE 1.2.3 TVA et impôts locaux, avec 7 ECTS.

Les modifications des maquettes en formation initiale sont :

- les modalités d'examen en M2 Fiscalité des affaires et du patrimoine ;
- La correction du volume horaire du S2 dans en M2 Droit des affaires et fiscalité.

Monsieur Tournaux ne retrouve pas de REH sur les maquettes pour le suivi d'un apprenti ou d'un stagiaire. Existe-t-il un référentiel ?

Monsieur Hakim souligne l'importance de faire apparaître sur la maquette les heures de suivi.

Les modifications des maquettes sont adoptées à l'unanimité.

5. Demande de subvention à la Faculté

a) Madame la Vice-doyenne expose la demande de l'association de l'institut bordelais OHADA pour l'achat de billet d'avion à 600 € concernant trois personnes dans le cadre de la participation au concours international. Après discussion, l'équipe décanale propose d'accorder une subvention de 500 € dans le cadre des critères arrêtés par le conseil.

Le conseil de faculté donne un avis favorable pour une subvention de 1500 € à l'association OHADA à l'unanimité.

b) La deuxième demande de subvention pour un montant de 1500 € provient du M2 Etudes Juridiques Européennes relative à la tenue des universités d'été du CRDEI. Cette année, l'événement est prévu du 19 au 23 septembre 2022. La demande correspond aux critères arrêtés par le conseil.

Monsieur Tournaux souligne le montant de la subvention de l'EDAP.

Madame Pottier informe qu'il s'agit du réseau régional de recherche « Europe, droit et action publique » qui compte différents centres de recherche de la région et permet de faire vivre la recherche en développant les liens entre les grands acteurs universitaires en droit européen.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande de subvention d'un montant de 1500 € à l'association M2 EJE.

Madame la Vice-doyenne souligne trois demandes de doctorants du CERCCLÉ, discutées au précédent conseil pour participer au Congrès mondial de droit constitutionnel qui aura lieu à Johannesburg du 5 au 9 décembre de cette année. Les trois chargés de TD participent à la formation :

c) Madame Marta AURINO demande une subvention de 250 €.

Le conseil de faculté donne un avis favorable à sa demande de subvention de 250 € à l'unanimité.

d) Monsieur Antonin VERGNES demande une subvention de 250 €.

Le conseil de faculté donne un avis favorable à sa demande de subvention de 250 € à l'unanimité.

e) Madame Camille BORDERE demande une subvention de 300 €.

Le conseil de faculté, par principe d'équité, lui accorde à l'unanimité une subvention de 250 €.

Monsieur Hakim souligne la ligne entre la frontière recherche et formation.

Monsieur Combeau craint le nombre de doctorants qui pourront potentiellement demander à bénéficier d'une subvention.

Madame la Vice-doyenne rappelle les diverses sources de cofinancement que les doctorants ont sollicité au vu de l'ampleur de l'événement.

6. Questions diverses

a) Parcoursup

Madame Baron informe qu'il y a 8 974 candidatures

- 1 529 candidatures acceptées définitivement dans la filière générale,
- 300 sur liste d'attente n'ayant pas accepté définitivement dans l'attente d'autres réponses
- 4 500 étudiants sur la liste d'attente.

La procédure initiale se termine le 15 juillet et la liste complémentaire ouvre à compter du 23 juin.

Monsieur Combeau souhaite connaître l'évolution du nombre de candidatures par rapport à l'année précédente.

Madame Baron précise qu'une augmentation est constatée uniquement sur les antennes.

Madame Roussel souligne qu'elle fixera la rentrée du parcours spécifique droit-langue allemand en fonction des dates de rentrée prévues pour la filière générale.

Madame la Vice-doyenne précise que la réunion de pré-rentrée est fixée au 9 septembre. La rentrée est prévue le 12 septembre. Cette année la pré-rentrée de L2 et L3 sera reconduite.

b) Vie institutionnelle

Madame la Vice-doyenne informe de sa gestion informelle de la faculté en attente de sa nomination pour la fonction d'administratrice provisoire jusqu'aux élections prochaines prévues en décembre. Après sa nomination, l'équipe en place sera maintenue. Madame Baron, actuellement directrice de la licence, sera proposée à l'élection de vice-doyenne de la licence, Monsieur Hakim remplira sa charge de vice-doyen des masters, Monsieur Hourquebie poursuivra avec les relations internationales, Madame Sautonie-Laguionie et Monsieur Garrido avec la professionnalisation et Madame Zeidenberg à l'innovation.

Madame Zeidenberg précise que la fonction de chargée de mission est compatible avec la fonction de conseiller au sein du collège.

Monsieur Frenzel demande s'il y aura une harmonisation des options dans les BCC transverses en langues et sport notamment où des écarts importants sont constatés.

Madame Baron souligne que ces questions doivent être traitées dans les conseils pédagogiques qui devront reprendre et qu'il sera nécessaire de mettre en place une réunion sur les compétences transverses.

Madame Malabat demande à connaître la date de fin de mandat des conseillers actuels.

Madame Baron répond que l'élection du nouveau conseil de faculté aura lieu fin octobre ou début novembre prochain, ensuite l'élection des personnalités extérieures et au mois de décembre, l'élection du doyen.

Madame la Vice-doyenne obtiendra une réponse fiable en s'adressant directement à la DAJ.

Elle donne rendez-vous au 4 juillet pour le conseil prochain.

Madame la Vice-doyenne clôture la séance du conseil à 15h48.